



AUBIAT – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES - LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAUUR - PIRY
LES CHARMES DE RANDAN – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES
LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAUUR - PIRY - LES CHARMES DE RANDAN

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2017.

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane,

Participants :

Adjoints :

Mr. SULLO Henri - Mr. ROCHE Philippe - Mme AURIER Evelyne - Mme FUENTES Carmen.

Conseillers Municipaux : Mrs. BOSSARON Pascal - BERGER Frédéric - RICHARD Charles - Mmes PINON Sandra - QUINET Eliane -- Mme LHOSTE Nicole - Mme CHAPUT Agnès

Absents :

MRS.CHAMBON Hervé. (Pouvoir à Mr. ROCHE Philippe) BOUHIER Emmanuel. Mme ALBERT Christelle.

RYTHMES SCOLAIRES. Présentation de l'enquête :

Suite à la commission exceptionnelle des affaires scolaires/périscolaires en date du 14 novembre 2017 pour les rythmes scolaires 2018/2019 et suite au dépouillement des questionnaires de consultation diffusés aux familles, le taux de retour des questionnaires s'élève à 84%. Les réponses présentent un caractère frappant, les familles ont souvent répondu: Oui au maintien de la semaine de 4.5j Et Oui au retour a la semaine de 4j. Deux réponses qui peuvent à priori s'avérer contradictoires mais qui semblent vouloir dire que les familles hésitent entre les deux solutions. Par ailleurs, 54% des familles ne sont pas convaincues que la semaine de 4.5j facilite les apprentissages. La semaine de 4.5j ne semble pas avoir persuadé les parents. De nombreux commentaires ont été rajoutés à la main concernant la fatigue. On ajoute à ce commentaire le chiffre de 36% des élèves qui fréquenteraient le centre de loisirs contre 58% qui ne le fréquenteraient pas.

Stephane BARDIN reconnaît le travail considérable des élues, des animateurs et la qualité des services accomplis auprès des enfants. Beaucoup de communes aux alentours ont tranché pour les 4jours sans consultation. Si il y a maintient des 4,5j à Aubiât et si le mercredi n'est pas disponible pour l'ALSH, le centre de loisir à Aubiât risque de disparaître. La décision définitive sera prise au prochain Conseil Municipal après avis consultatif auprès du Conseil d'Ecole.

ENERGIE EOLIENNES. Consultation.

Une réflexion sur l'énergie éolienne est lancée auprès des élus, quel est leurs sentiments, comment voit-on notre territoire dans le futur. Les avis sont très partagés sur le projet des éoliennes. Où est-ce que cette implantation serait-elle possible ? Quelles sont les contraintes liées à l'habitat ? N'y aurait-il pas des problèmes d'exploitation et de coût ?

Combraille Durable peut accompagner les municipalités pour le montage des dossiers et l'étude préalable d'implantation des éoliennes.

COMPTABILITE. HORIZON(ON)-LINE -Logiciel Etat Civil et recensement militaire.

Afin de traiter les dossiers relatifs à l'Etat Civil et plus particulièrement les PACS et le recensement militaire, il est nécessaire d'équiper le secrétariat d'un logiciel « Etat Civil – recensement militaire ».

Augmentation des loyers des appartements communaux pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide l'augmentation de ces loyers suivant l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.) de l'INSEE : 126.46 au 3^{ème} trimestre 2017, soit une augmentation de 0.90 % / un an à compter du 01/01/2018.

Appartements communaux - Régularisation charges - Année 2017.

Après calcul des consommations (eau – électricité – différents entretiens ...) réalisées par les locataires des appartements des immeubles communaux (Ancien presbytère et immeuble place de l'Eglise), il est procédé à une régularisation des charges pour l'année 2017.

Autorisation de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017.

Il convient donc de profiter de ces dispositions qui permettent la poursuite des opérations d'investissement durant le début d'année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétés sur l'exercice 2016, précise que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2018 aux opérations concernées et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires.

ASSAINISSEMENT VILLAGE DE PERSIGNAT –

Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'oeuvre GEOVAL

Le choix de marché de la CAO pour le Bureau d'études concerne le programme de conception et de réalisation de l'assainissement collectif du village de Persignat et la réhabilitation de la station d'épuration du bourg d'Aubiat. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la rémunération supplémentaire demandée par GEOVAL de 1 000.00 € HT (1 200.00 € TTC), pour l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif au dossier d'aide et d'assistance à la Commune pour la reprise des branchements en domaine privé des réseaux de Persignat.

Station épuration Persignat - Maintenance électromécanique - Approbation du devis

Il est nécessaire de faire un contrôle annuel de la station d'épuration de Persignat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis SYSTEAU N° DV2017531 d'un montant de 743.00 € HT, soit 891.60 € TTC.

PRESTATION D'ACTION SOCIALE A CARACTERE PECUNIAIRE - Chèques CADHOC

Le Conseil Municipal décide d'octroyer des chèques CADHOC aux agents titulaires, aux agents stagiaires et aux agents contractuels : CDD – CAE – CUI présents dans l'effectif de la collectivité au mois de décembre et justifiant, pour l'année en cours, d'au moins 3 mois de contrat.

DIVERS.

Syndicat intercommunal d'aide à domicile Riom-Limagne - Modification des délégués.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus le compte-rendu de la réunion du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile Riom-Limagne du 26/10/2016.

Il les informe de la prochaine réunion qui doit se tenir à Artonne le 21 décembre 2017 et propose une modification des délégués. Le Conseil Municipal a désigné les membres suivant pour représenter le Commune d'Aubiat auprès du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile Riom-Limagne. Délégués titulaires : SULLO Henri - BARDIN Stéphane. Délégués suppléants : AURIER Evelyne - QUINET Eliane .

Projet d'installation d'une chévrerie – parcelle YO 11- Demande de modification du P.L.U.

Le Conseil Municipal après délibération, par 11 voix « pour » et 1 abstention, donne un avis favorable concernant le projet d'installation d'une chévrerie sur la parcelle cadastrée YO 11, située au village de Persignat et demande à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Plaine Limagne une modification du P.L.U. afin que la parcelle YO 11 soit classée en zone Ac (agricole constructible) pour permettre la réalisation de ce projet dans les délais souhaités.

Nouvelle mairie - Réhabilitation anciennes écuries en mairie - Assurance « Dommages ouvrage ».

Dans le cadre des travaux de la nouvelle mairie, il est nécessaire de souscrire une assurance « dommages ouvrage ». Le Conseil Municipal approuve la proposition GROUPAMA, pour un montant de 4 000.00 € HT soit 4 370.00 € TTC.

Rappel : 5 janvier 2018 au centre associatif d'Aubiat auront lieu les vœux du Maire.

